

Règlement d'ordre intérieur

Descente de la Dyle 28/04/2018

Article 1 - Prérequis

Limites d'âge

Tous les parcours au départ de Limelette sont accessibles aux enfants à partir de 7 ans.

Attention, les enfants/adolescents de 7 à 18 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, responsable de l'embarcation et de ses occupants.

Tous les parcours au départ de Court-Saint-Etienne sont autorisés :

- aux personnes à partir de 12 ans accompagnées d'un adulte, responsable de l'embarcation et de ses occupants ;
- aux personnes à partir de 18 ans.

Document décharge de responsabilité

La remise d'un document stipulant la décharge de responsabilité pour les kayakistes mineurs, complété et signé par la personne responsable, est un prérequis à la validation de toute inscription.

Capacités sportives

Tous les kayakistes participants doivent **obligatoirement savoir nager**.

Les parcours au départ de Court sont déconseillés aux kayakistes débutants.

Article 2 – Infos pratiques

PMR

Malheureusement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent avoir accès à cette activité.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

Parkings

Pour une question de facilité, **il est fortement conseillé de garer les voitures aux points d'arrivée** et impératif de respecter le code de la route en matière de stationnement.

A **Court-Saint-Etienne**, les organisateurs prévoient un emplacement "dépose-minute". Des emplacements de parking sont accessibles dans le centre de Court à environ 20 minutes à pied du lieu de départ.

Au départ de **Limelette**, un parking sis à proximité est aisément accessible.

A **Wavre**, le parking est aisé sur les voiries de proximité et le long du Centre sportif.

Nous vous invitons à tenir compte du temps nécessaire pour parquer les véhicules et se rendre sur le lieu de départ pour **rejoindre le lieu d'embarquement ¼ d'heure avant les horaires précisés** à l'article 4.

Navettes

Aucun service de navettes n'est organisé.

Effets personnels

Afin d'éviter tout incident, il est conseillé de se munir d'un sac en plastique ou d'une boîte étanche pour y placer téléphone portable et autres objets « précieux ».

Des vêtements secs à récupérer au point d'arrivée et à enfiler à l'issue de la descente procureront un confort appréciable. A Wavre, les participants auront la possibilité de se changer dans des tentes vestiaires (H/F séparément). En conséquence, le parking des véhicules sur le lieu d'arrivée peut s'avérer être un judicieux conseil.

Il est conseillé d'emmener le moins possible d'effets personnels lors l'activité (perte, encombrement ...).

L'usage d'une lampe frontale/thoracique est indispensable pour TOUS les parcours au départ de Court et est conseillé pour les parcours au départ de Limelette (non fournie) car ils comprennent des passages sous pertuis.

Article 3 – Inscriptions et tarifs

Bulletin d'inscription

Le participant dispose de deux moyens d'inscription :

- Sur le site internet www.dylekayak.be.
L'internaute clique sur "Inscription" puis pose une série de choix :
 - Le lieu de départ,
 - Le nom du parcours,
 - L'heure de départ.

Ensuite, il complète un formulaire comprenant des champs obligatoires :

- Nom personne responsable
 - Prénom personne responsable
 - Adresse e-mail personne responsable
 - Numéro de téléphone personne responsable (GSM de préférence)
 - Code postal personne responsable
 - Date de naissance personne responsable
 - Prise de connaissance et acceptation du règlement d'ordre intérieur (ROI) par la personne responsable
 - Nom personne secondaire
 - Prénom personne secondaire
 - Code postal personne secondaire
 - Date de naissance personne secondaire
- Au bureau touristique d'accueil (rue de Nivelles 1 à 1300 Wavre), du lundi au samedi de 9h à 17h30.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement bancaire.

Le participant recevra la notification de réception du paiement par e-mail.

Attention, il est obligatoire de s'inscrire par binôme de kayakistes : un responsable et un accompagnant.

- **Une personne ne peut pas naviguer seule dans un kayak biplace**
- **Un formulaire = deux participants inscrits**

Frais d'inscription

- Parcours court : 8 €/personne
- Parcours long : 15 €/personne

Paiement

Le versement du montant doit être effectué avant le 22/04/2018 sur le compte bancaire CBC BE71 7320 0263 0569.

Communication : "**Kayak + nom et prénom du kayakiste responsable + nom du circuit choisi**".

Nous nous réservons le droit de refuser un participant en cas de défaut de paiement à cette date.

Désistement

En cas de désistement, dans un souci de civisme et du respect de l'implication de chacun, la personne s'engage à avertir les organisateurs au plus tard le 22/04 soit :

- par téléphone au 010/230 323 ou 0479/61 03 84
- par e-mail à cette adresse direction@mtab.be

Le remboursement n'est envisageable que sur présentation d'un certificat médical.

Article 4 - Parcours

Plusieurs parcours sont proposés aux participants. Ces parcours diffèrent selon :

- leur niveau de difficulté ;
- leur longueur ;
- le lieu de départ ;
- l'heure de départ.

Les circuits sont identifiés au moyen d'éléments de la faune et de la flore liés à l'activité. Les propositions sont les suivantes :

Au départ de Court : parcours longs

- 1) **Héron** : départ de Court-Saint-Etienne à 9h → arrivée à Basse-Wavre vers 12h30 (40 personnes maximum).
- 2) **Canard** : départ de Court-Saint-Etienne à 14h → arrivée à Basse-Wavre vers 17h30 (40 personnes maximum).

Au départ de Court : parcours courts

- 3) **Martin-pêcheur** : départ de Court-Saint-Etienne à 10h → arrivée à Limelette vers 12h (30 personnes maximum).
- 4) **Grenouille** : départ de Court-Saint-Etienne à 12h → arrivée à Limelette vers 14h (30 personnes maximum).

Au départ de Limelette : parcours courts

- 5) **Castor** : départ de Limelette à 9h → arrivée à Basse-Wavre vers 10h30 (30 personnes maximum).
- 6) **Roseau** : départ de Limelette à 13h → arrivée à Basse-Wavre vers 14h30 (30 personnes maximum).
- 7) **Truite** : départ de Limelette à 15h → arrivée à Basse-Wavre vers 16h30 (30 personnes maximum).

En cas de difficulté majeure rencontrée sur les parcours longs (circuits trop longs ou trop difficiles), l'arrêt à Limelette est vivement conseillé.

Signalétique

Sur les différents lieux de départ et d'arrivée, des cartes permettant l'identification des affluents rencontrés et des limites communales seront affichées.

Article 5 - Organisation

Afin d'organiser ces descentes de façon optimale et de permettre une convivialité maximale de toutes les personnes impliquées (kayakistes et organisateurs), l'arrivée des participants **sur le lieu de l'embarquement au moins un quart d'heure avant l'heure de départ est considérée comme un prérequis obligatoire**. Le non-respect de cette consigne entraînera automatiquement la suppression de l'inscription sans remboursement. Le ¼ d'heure précédant le départ effectif permettra de briefer les participants, tant en termes sécuritaires que descriptifs des parcours.

Les organisateurs se réservent le droit d'accorder la place des kayakistes retardataires à d'autres personnes. C'est la raison pour laquelle nous proposons aux personnes inscrites sur la liste d'attente de se présenter le jour J.

Article 6 - Matériel

Description du matériel

- Kayak biplace (fourni)
- Pagaies (fournies)
- Gilet de sauvetage (fourni)

- L'usage d'une lampe frontale/thoracique est indispensable pour tous les parcours au départ de Court et est conseillé pour les parcours au départ de Limelette (non fournie)

Utilisation du matériel

La lampe frontale est fortement conseillée pour tous parcours car ils comprennent des passages sous pertuis.

L'usage de sacs à dos est problématique eu égard à la présence du gilet de sauvetage et du dossier. Il est conseillé de limiter le volume du sac. En tout état de cause, celui-ci sera placé sur le sol entre les jambes du kayakiste pendant la descente.

Le participant s'engage à utiliser le matériel nécessaire mis à disposition en bon père de famille et à le restituer en l'état initial à l'arrivée.

Tout matériel perdu ou dégradé sera facturé au prix neuf au kayakiste responsable !

Article 7 Précautions générales

Règles de navigation

Le kayakiste :

- respecte le superbe milieu dans lequel il évolue ;
- ne débarque/n'embarque pas en dehors des emplacements prévus et indiqués ;
- veille à éviter les regroupements de kayaks dans les zones sensibles : noues, bras morts, gravières, zones de frai et de refuge pour la faune piscicole ;
- pratique son sport en silence en évitant les cris et bruits inutiles afin de ne pas déranger la faune ;
- évite autant que possible de marcher inutilement dans le lit du cours d'eau ;
- évite de gêner ou de rendre dangereuse la circulation en encombrant la voie publique avec du matériel déposé n'importe comment ou avec des véhicules mal garés.

Respect de l'environnement et des autres usagers

- Il est interdit de dégrader ou d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, les berges, le lit et les digues du cours d'eau ;
- Toute pollution par des déchets quelconques ou sous toute autre forme est strictement interdite.

Article 8 - Responsabilité

L'inscription sera prise en compte après acceptation expresse du règlement.

En cas de non-respect du règlement, les participants seront tenus pour seuls responsables des dommages infligés ou de ceux dont ils seraient victimes.

Aucun arrêt pendant la descente n'est autorisé. Si le(s) participant(s) tombe(nt) à l'eau, ce(s) dernier(s) s'engage(nt) à vider le kayak et à poursuivre la descente.

S'il s'avère impossible de continuer suite à un problème technique grave, les kayakistes peuvent joindre ces numéros en identifiant le plus clairement possible l'endroit de la chute :

- Dorothée Hébrant (OLLN) : 0472/70 82 35
- Pierre Lavendy (Wavre) 0470/800 850
- Renaud Monteyne (Court-Saint-Etienne) 0499/88 10 54

Article 9 - Sécurité et assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion de la présente action.

Autorisation - Décharge de responsabilité

Descente de la Dyle 28/04/2018

Je soussigné(e) (NOM et prénom du représentant légal)

Demeurant à (adresse complète)

Représentant légal de (NOM et prénom de l'enfant)

Né le (date de naissance) à (lieu de naissance)

Demeurant à (adresse complète de l'enfant) :

- Autorise (NOM et prénom de l'enfant) à participer à la **Descente de la Dyle** le 28 avril 2018;
- Déclare décharger de toute responsabilité les organisateurs de cet événement sportif concernant les dommages corporels et/ou matériels causés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de perte de biens personnels ainsi que toute détérioration des sites empruntés pouvant lui être imputées;
- Renonce, à ce jour, à faire valoir toutes plaintes, revendications, quelles qu'elles soient, notamment en termes d'incident/accident, dommages corporels ou matériels, vol, dégâts sur biens personnels ou autres survenant pendant la descente de la Dyle, pendant la participation de l'enfant à l'événement.
- Déclare, de ce fait, avoir souscrit une assurance Responsabilité civile et maladie/accident, garantissant une certaine protection à l'enfant et ne mentionnant aucune clause contraire aux points précédemment cités;
- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre les organisateurs de la **Descente de la Dyle**;
- Reconnais que les organisateurs de la **Descente de la Dyle** déclinent toute responsabilité en cas d'accident et d'incident tant aux véhicules stationnés aux lieux de départ ou d'arrivée qu'aux personnes.
- Reconnais que la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est à compléter et à signer obligatoirement pour que l'enfant puisse participer à la **Descente de la Dyle**.

Fait à le.....

Signature du représentant légal précédé de la mention "Lu et approuvé" :